

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

CTPL du 15 novembre 2010

Monsieur le Président, lors du CTPL de l'année dernière à même période, face aux inquiétudes des agents nous vous avons interrogé sur l'avenir du service de la dépense à la TG et de la T de Brienon.

Aujourd'hui ce sont tous les agents qui sont inquiets pour leur avenir, tout d'abord celui de leur retraite comme ils l'ont si bien montré depuis le début de l'année et le vote de la loi, sa promulgation n'y changeront rien.

Tout simplement parce que cette réforme est toujours rejetée par une majorité des salariés et des français. Ce n'est pas parce que le Conseil constitutionnel considère que la loi répond juridiquement à la Constitution qu'elle est plus juste, plus efficace et plus acceptable.

Cette loi est profondément injuste et c'est une des raisons qui a conduit à l'importance des mobilisations, bien que le gouvernement se targue de rétablir l'équité entre les français, les générations. Dans le même temps, il fait voter un régime de retraite des députés qui, s'il diminue la pension de 400 euros pour atteindre 1200 euros pour 5 années de mandat, reste sans aucun doute le régime spécial le plus intéressant de tous alors même que la retraite médiane touchée par les français est de 1334 euros après une carrière complète soit 40 ans de cotisation actuellement.

On apprend aussi que le stock des actifs de BNP-Paribas était en 2008 de 2075 milliards d'euros alors que la dette publique de la France se montait à 1428 milliards d'euros. Quand on sait que Michel Pébereau alors responsable de la BNP fait aussi parti du comité de pilotage de la RGPP dont une des justifications avouées est celle de répondre à la problématique de la dette publique, que c'est aussi une des raisons évoquées dans la réforme des retraites, on ne peut que continuer à revendiquer que d'autres choix sont possibles et en particulier en matière de retraite.

Les manœuvres de diversion n'y ont rien fait notamment celle consistant à dire qu'il n'y avait pas à avoir de débat puisque nous étions les seuls au monde dans cette situation et que globalement partout ailleurs personne ne se plaignait. Bref, que tout était bien dans le meilleur des mondes. Sauf que l'importance des messages de soutien reçus par la confédération prouve bien le contraire.

Quant aux débats sur le bouclier fiscal et la suppression de l'ISF. Sans se leurrer sur les décisions qui seront finalement prises, nous remarquons qu'au cœur de la tourmente et pour éviter de parler des retraites, le gouvernement a choisi d'annoncer une évolution du bouclier fiscal...qui était pour le président un principe intangible et la pierre angulaire de sa politique.

Dans les grèves et les manifestations l'objectif retraite n'était pas unique, il y avait aussi un ras-le-bol, un mécontentement général.

Ce qui est clairement en cause, c'est bien la répartition des richesses.

Même si la question de la promulgation conduit à des analyses différentes entre les organisations syndicales, il y a toujours une opposition de toutes les organisations à la réforme et l'intersyndicale a décidé d'une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes le 23 novembre, de réactualiser la plateforme revendicative mise en place début 2010 et de s'inscrire dans la journée du 15 décembre à l'initiative de la CES contre les plans d'austérité en Europe.

Il reste que l'échéance principale est celle du 1er juillet 2011 à partir de laquelle les mesures contestées entreront en application et qu'il existe encore des possibilités d'ici là de créer le rapport de force pour obtenir l'ouverture de négociation... et que d'ici là, la CGT continuera le combat avec ceux qui veulent le continuer.

Je n'oublie pas non plus la problématique du 30ème indivisible qui pèse largement sur les choix dans une période de pouvoir d'achat dégradé.

Autre sujet de grande préoccupation pour les agents : si l'actualité s'est focalisée sur les retraites, le gouvernement n'en a pas pour autant oublié son budget 2011 qui se traduit tout simplement par **la suppression de plus de 2600 emplois** pour la DGFIP. Outre les conséquences immédiates pour les services, nous nous inquiétons pour l'avenir de nos missions à court terme.

De même nos services sont au bord de l'asphyxie, les conditions, la qualité du travail se dégradent inéluctablement, les agents du CEPL, de Pont sur Yonne par exemple sont inquiets pour leur avenir.

Pour Pont sur Yonne, alors qu'ils n'ont déjà pas le temps d'exécuter correctement leurs tâches (un agent expérimenté a été déplacé suite à la liste d'aptitude à contrôleur et remplacé par un agent à former) vous leur demandez de chronométrer leurs différents travaux, sans l'aide de l'équipe de remplacement. Par ailleurs les résultats de ces chronométrages sont à justifier donc nouvelles pertes de temps qui leur semblent inutiles et démotivantes.

Pour le CEPL, les agents attendent des informations précises sur leur avenir, la nouvelle répartition des tâches, leurs congés, compte tenu des décisions de mutation interne à la TG, du congé de maternité à venir et de l'absence pour maladie.

Les cadres aussi sont en première ligne et constatent le décalage entre les grandes annonces et la réalité des services. Ils doivent mettre en place la fusion dans un contexte de culture de résultat et de performance.

Au lieu d'une fusion porteuse d'amélioration de l'exercice des missions, ils sont obligés de faire face aux dysfonctionnements informatiques, aux problèmes de réseau, aux nouvelles organisations du travail sans formation et sans moyens, à la suppression de la TP remplacée de façon calamiteuse par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la contribution foncière des entreprises et aux avatars de CHORUS, HELIOS et OPALE. Et tout cela avec des objectifs toujours plus importants sans en avoir les moyens.

Les schémas d'organisation les plus performants sont impuissants à freiner la dégradation inéluctable du fonctionnement des services et des conditions de travail.

La création des DDFIP et des DRFIP s'accompagne de la mise en place de structures d'une rare complexité, du déclassement hiérarchique de nombreux cadres, accompagnée d'un positionnement extrêmement flou et de difficultés à se projeter dans l'avenir.

En questions diverses :

- nous souhaiterions avoir un bilan de la mise en place du PRS au 1^{er} septembre 2010 et des SIP de Joigny et d'Avallon au 1^{er} avril 2010.
- Je vous ai écrit sur la date de mise en place du SIP d'Auxerre au 1^{er} mars, le DSF n'a pas répondu, qu'en est-il ?
- Et la note du chef du bureau RH 2C sur la formation et la mise en place au 1^{er} janvier de l'application FLORE, le département de l'Yonne étant cité.

Rapidement sur les points à l'ordre du jour :

1- La CGT approuve le PV du précédent CTPL, elle était secrétaire adjoint et ses propositions de modification ont été prises en compte.

2- Sur le budget :

Nous avons bien cette fois-ci le détail des budgets et des dépenses des postes, sauf pour le SIP de SENS.

Les comparaisons avec 2009 sont, pour nous, impossibles car les documents ne sont pas arrêtés à la même date du fait du report du CTPL pour cause d'incompatibilité des disponibilités des membres du CTP.

Néanmoins cette année encore près d'une vingtaine de postes dépassent le taux global départemental de réalisation (18 comme en 2009).

Nous aimerions avoir un bilan précis de l'état d'avancement des travaux à Sens.

3- Sur la suppression de Briennon :

Je ne reviendrais pas sur ce que l'on a dit et écrit sur le sujet les années passées, mais je tiens à dire que l'administration est responsable des difficultés actuelles de fonctionnement de ce poste. Les agents depuis de nombreux mois travaillent avec une grande conscience professionnelle dans des conditions très difficiles.

Ce poste était tout à fait « viable » à l'époque et l'ORE avait même montré qu'il devait passer à 5 agents.

Ce sont des choix d'économies budgétaires, de casse du service public de proximité qui ont guidé les décisions prises par l'administration, pas d'un bon fonctionnement du service. On le voit encore aujourd'hui quand on ramène la problématique à une question de locaux. La rubrique « bénéfices de l'opération » ne peut que prêter à sourire vu les difficultés actuelles des postes liées notamment aux suppressions d'emplois.

Aujourd'hui l'administration tente de réparer les dégâts de sa politique constante depuis plusieurs années mais pas dans le bon sens pour le service public puisque au lieu de pérenniser ce poste, de lui donner les moyens de fonctionner correctement, il est proposé de le fermer. Et rejeter la faute sur le maire me paraît très injuste, car même si c'est souvent le cas, ce n'est pas aux contribuables locaux de supporter la charge du fonctionnement des services de l'Etat.

Le maire est toujours opposé à la fermeture, sa proposition d'occuper les locaux de l'actuelle gendarmerie, visait à améliorer les conditions de travail des agents, dans des locaux plus vastes et sécurisés, avec parkings et loyers équivalents. Son projet de nouvelle gendarmerie avait été validé par le ministère.

4- Sur l'application CHORUS : CHORUS, est un outil informatique au service de la RGPP, ce qui veut dire implicitement :

- suppression et rationalisation des emplois
- mise en place du "recrutement" au profil
- remise en cause du Décret de 1962 notamment sur la séparation Ordonnateurs et Comptables Publics
- détachement des agents d'où loi de mobilité à terme

En cette période de crise systémique et de restrictions budgétaires, il y a des chiffres qui interpellent et qui laissent perplexe. Un seul suffit à définir ce gâchis: **1,10 milliards d'euros** pour cet outil qui en est déjà à sa 6ème version, c'est peu dire de la fiabilité de ce pur produit Allemand.

Ah oui, on oublie de signaler que ce progiciel est conçu par la société SAP (CAP Gémini). Leader du marché des logiciels et technologies de gestion d'entreprise, SAP est cotée sur plusieurs places boursières dont notamment la Bourse de Francfort et Wall Street.

L'argent des contribuables français.....va alimenter les places boursières étrangères via des sociétés qui ne font pas dans la philanthropie.....mais dont le dogme est bien la rentabilité financière.

Pour la CGT, il est clair que la mise en place de ce progiciel fait partie des stratagèmes imaginés pour faire fondre le volume des fonctionnaires et mettre à mal nos missions.

5- Sur le document unique d'évaluation des risques professionnels :

Tout d'abord, même si nous en avons déjà parlé dans le cadre du CHS, je voudrais rappeler une directive européenne de 1989 qui considérait que l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail. Depuis, un arrêt de la Cour de cassation de 2002 cette obligation générale s'est transformée en obligation de résultat dont le manquement revêt le caractère de faute inexcusable.

La CGT ne reviendra pas sur le gros travail de recensement qui a été fait. Elle ne portera pas de jugement pour l'instant sur l'exhaustivité des risques recensés, même si Aillant et Sergines n'en ont pas évoqué, car le document est évolutif chaque année et lors de chaque aménagement important.

Néanmoins, elle trouve anormal que les risques routiers n'aient pas été soulignés pour les huissiers, les agents de l'équipe de renfort et l'inspecteur principal.

De plus la CGT soulignera quelques risques pour lesquels elle considère qu'il y a minoration de la gravité, de la fréquence et donc de l'indice de risque.

Nous passerons rapidement sur La Paierie et Sens municipale compte tenu des déménagements prévus.

Par contre pour Briennon, je soulignerai les mauvaises conditions de travail dans lesquelles l'administration a laissé les agents travailler durant de nombreuses années.

D'une manière générale, les risques liés aux écrans et équipements de travail soulignés dans plusieurs postes (TG, Ancy, T Auxerre, Joigny, Paierie, Tonnerre, Toucy et Villeneuve sur Yonne par exemple) avec une fréquence d'exposition 4, n'ont qu'un indice de risque C. l'indice de gravité nous semble minoré. Il devrait être selon nous à 2 ce qui entraînerait un indice de risque à B et une programmation rapide.

Même problème pour tout ce qui est bruit de téléphone et matériels comme à la TG CEPL, à Joigny ou l'Isle sur serein par exemple. Le risque est lié à l'organisation des services, une solution rapide devrait être trouvée.

De même les risques électriques nous semblent minorés dans leur gravité et leur fréquence.

Nous y reviendrons dans le débat.

6- Sur les ponts naturels : 3 juin, 15 juillet et 31 octobre, je ne ferais que rappeler nos précédentes interventions, à savoir la consultation des personnels, et ce d'autant plus qu'à ce moment là nous serons normalement en DDFIP.